



PSC aux Finances

pour une protection sociale complémentaire de haut niveau, accessible à toutes et tous

Alan : carton jaune pour les rois de l'esbroufe !

La société Alan a remporté, aux Finances et dans plusieurs ministères, le marché public de la protection sociale complémentaire PSC-volet santé.

Depuis des mois, de nombreux articles de journalistes, dans des médias très divers, ont souligné le choc et l'incompréhension après le choix d'Alan par les ministres des Finances.

Comment comprendre qu'une société qui se définit comme « un champion du virtuel » peut avoir été classée première sur les besoins en proximité ? Comment un candidat ayant 10 points de retard sur l'autre peut, finalement, le coiffer au poteau sans avoir connaissance des prix et conditions financières de l'autre ?

Autant de questions que beaucoup d'agent.es, de syndicalistes et de journalistes se posent légitimement.

Solidaires Finances a donc déposé un recours juridique pour tenter d'en savoir plus et dans l'espoir que les investigations nécessaires éclaireront la justice.

Mais, tout le monde ne semble pas partager ce besoin de vérité : un site spécialisé, peu connu du grand public, a récemment publié un article étonnant et discordant intitulé « Alan, nouvel assureur santé des agents de Bercy, séduit les syndicats » !

Rien que ça !

Quels sont les témoignages, les faits ?

Le travail de quels journalistes a-t-il permis de confronter la communication idéalisée des dirigeants d'Alan avec la réalité ?

Le site qui publie cette « information » a-t-il appelé des syndicalistes ? Pas de **Solidaires** en tout cas.

Il est pourtant bien difficile de trouver un ou une vraie syndicaliste -pas une fausse source anonyme- pour déclarer que « les premiers retours sont plutôt positifs » !

Cet article discordant a peut être été écrit par une intelligence artificielle qui s'est emmêlée les pinceaux ! ?

Cela semble davantage s'apparenter à une communication orchestrée par des dirigeants d'Alan, en total décalage avec la réalité, et avec ce qui leur a été dit, encore récemment, à la commission paritaire du 9 septembre où **Solidaires** :

✓ **a rappelé son opposition au choix d'Alan** dont le modèle économique est à l'opposé du modèle de solidarité et de proximité des mutuelles de la fonction publique, dont l'action pour protéger les données est inquiétante et dont la stratégie exclusivement digitale ne correspond pas aux besoins des agent.es ;

✓ **a demandé à l'employeur de rectifier les affirmations d'Alan dans sa communication aux agents** selon lesquels il serait « le partenaire » du ministère (s'agit-il d'un associé ou d'un simple fournisseur de service, s'il s'agit d'un allié, contre qui ?) ;

✓ **a exigé que l'employeur oblige Alan à ouvrir rapidement le site** permettant aux retraité.es de s'affilier au contrat collectif et de bénéficier des garanties et de la solidarité dès janvier 2026 ;

✓ **a ironisé sur le manque de « professionnalisme » d'Alan** qui se trompe dans les mails envoyés aux agent.es quand il fait référence à l'accord que le ministère s'est engagé à leur faire respecter (multiples erreurs entre le 21 juillet et le 24 juillet, alors qu'il s'agit du 21 juin 2024).

Ça commence mal niveau crédibilité pour Alan !

Difficile au travers de ces quelques exemples de dire qu'Alan soit « professionnel » et que « les syndicats soient séduits » lors des commissions paritaires.

Ou alors, c'est de l'amour vache !



2025

Solidaires Finances, première fédération représentative des agent.es, combat le choix d'Alan par les ministres des Finances et demande

qu'un autre organisme, plus adapté, soit recherché le plus rapidement possible.

Sans attendre, **Solidaires Finances** demande au secrétariat général de Bercy :

- ✓ **de rappeler à l'ordre son opérateur**, en obtenant qu'il corrige sa communication, d'autant plus que le temps n'est plus à promettre de « faire plus avec moins » pour gagner le marché ;
- ✓ **de lui rappeler qu'il doit rapidement se mettre au travail**, en commençant par les urgences que sont l'ouverture d'une ligne téléphonique, le recrutement de salariés formés pour répondre, et la publication du site permettant aux retraités de s'affilier au contrat collectif.

L'accord signé par la secrétaire générale, au nom des ministres, commence par une phrase soulignant que le dispositif actuel, dit du référencement, a permis aux Finances de « préserver une solidarité des agents actifs envers les retraités et les familles ».

Pour **Solidaires Finances**, l'enjeu est, dans le nouveau contrat collectif qui se met en place le 1^{er} janvier 2026, de continuer à donner un cadre collectif protecteur, juste et le plus pérenne possible. L'ensemble des actif.ves, des retraité.es et des familles ont le droit de bénéficier, dès janvier, des remboursements améliorés et des solidarités négociées par les syndicats.

Le ministère en tant qu'employeur, et son opérateur de gestion Alan, seront responsables si un trop grand nombre d'actif.ves, de retraité.es et de familles renoncent à leurs droits en ne rejoignant pas le contrat collectif par répulsion pour Alan et sa communication souvent approximative, et parfois grossièrement mensongère.

La réussite de la mise en place du contrat collectif aux Finances est rendue compliquée du fait du choix des ministres de confier à Alan sa mise en place et la gestion des deux premières années, mais Solidaires Finances tient à rappeler que tout employeur, du privé comme du public, dispose de moyens pour renvoyer un opérateur défaillant et en choisir un autre.

